

Mairie de

SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES

(Mayenne)



Le Maire

**RELEVÉ DE RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 15 DÉCEMBRE 2023**

Date de la convocation : 12/12/2023

Date d'affichage de la convocation : 12/12/2023

Le vendredi quinze décembre deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures zéro minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal sise 1 bis rue Jean de Bueil, sous la présidence de Monsieur GALVANE Michel, Maire.

BARILLER Alain	BARRIER Julien	BOUCLY Laurette
BREUX Martine	DAVOUST Aline	ECHIVARD Didier
ECHIVARD Laëtitia (<i>arrivée à 19h25</i>)	GALVANE Michel	GUEROT Catherine
HOULLIERE Vincent	DE JENLIS Anne	LEFEUVRE Philippe
LE ROY Gérard	MESANGE Claudine	MEZIERE Thérèse
PARIZEAU Eric	PERICHET Nelly	RENARD Marc
VANNIER Daniel		

Autres présents :

Absent(e)s et excusé(e)s : Laurette BOUCLY, Gérard LE ROY, Thérèse MEZIERE, Catherine GUEROT, Nelly PERICHET

Absent(e)s : Anne DE JENLIS

Pouvoirs : De Laurette BOUCLY à Vincent HOULLIERE, de Gérard LE ROY à Philippe LEFEUVRE, de Thérèse MEZIERE à Martine BREUX, de Catherine GUEROT à Claudine MESANGE, de Nelly PERICHET à Aline DAVOUST

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 13

Nombre de votants : 18

M. Vincent HOULLIERE est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17/11/2023

Le procès-verbal du conseil municipal du 17 novembre 2023 a été approuvé comme suit :

Pour : 17	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

Ordre du Jour de la séance du 15 décembre 2023 :

1 - Finances Communales

- *Décision Modificative n° 9*
- *Délibération sur l'actualisation des tarifs municipaux 2024 : location des salles municipales compte tenu de la mise en place de la redevance incitative, révision des tarifs de droits de place et de voirie, révision des tarifs des droits de concession*
- *Préparation dossiers subventions pour le BP 2024*
- *Point de situation budgétaire, atterrissage financier deuxième semestre BP 2023*
- *Préparation Lettre d'Orientation Budgétaire avec les projets 2024*
- *Calendrier préparation du Budget Prévisionnel 2024*
- *Indemnité de gardiennage des églises communales – années 2023 et 2024*

2 - Personnel municipal

- *Modification du tableau des effectifs création d'un poste agent de maîtrise*
- *Adoption du tableau des effectifs*
- *Service technique : organisation et fonctionnement du service suite à l'arrêt d'un agent pour raison de santé pour plusieurs mois (recrutement temporaire)*

3 - Gouvernance municipale

- *Fonctionnement et calendrier des instances municipales pour l'année 2024 (conseils municipaux, bureaux municipaux, commissions municipales)*
- *Dossier Village d'Avenir volet CRRTE (Contrat Régional de Relance et de Transition Ecologique) et DETR/DSIL retour réunion du 30 novembre avec les communes partenaires*
- *Actualisation et redéfinition du périmètre de la commission « Communication, festivités, cérémonies, journal municipal » suite au rattachement de la communication auprès du bureau*
- *Vœux du Maire et de l'équipe municipale 2024 le samedi 13 janvier 2024*

4- Point sur les travaux et projets en cours

- *Réception des travaux rues de la Libération et rue de Montsûrs, bilan financier de l'opération*
- *Maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique et l'aménagement du RPI de Sainte-Suzanne-et-Chammes, présentation de l'AVP (Avant Projet) et premiers éléments budgétaires*
- *Situation énergétique des bâtiments et logements communaux (DPE), travaux à prévoir en urgence, dont logement de la poste*
- *Gestion des déchets pour les services et bâtiments municipaux suite à la mise en place de la redevance incitative (mairie, école, services techniques), choix du forfait mairie, retrait des poubelles salle Maxime Létard*
- *Point sur les plantations rue de Montsûrs et au verger conservatoire*
- *Mise en place d'un règlement général pour les associations : gestion de l'accès aux bâtiments communaux (système de pass), arrêt de l'utilisation du matériel municipal et de la sollicitation du personnel technique ou administratif, réactualisation ou rédaction de conventions*

6 - Décisions prises dans la cadre des délégations du Maire

7 - Questions Diverses

FINANCES COMMUNALES

BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 9 - 2023

Rapporteur : Michel GALVANE

(arrivée de Mme Laëtizia ECHIVARD à 19h25)

DELIBERATION N° 2023-095

1. DEPENSES – SECTION INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire propose d'ajuster les prévisions budgétaires 2023 afin d'y inscrire les crédits supplémentaires liés aux opérations effectuées tout au long de l'année dans le cadre des projets d'investissement. Il convient également réabonder les lignes budgétaires sur lesquelles les crédits inscrits ne couvrent pas les dépenses prévues avant la fin de l'exercice.

Compte ou opération	Libellé	Dépenses à prévoir - engagements signé TTC	Crédits disponibles	Crédits à inscrire
2188	Réfection clés bâtiments communaux	2 406,00 €	57,03 €	2 348,97 €
1641	Emprunt	8 526,79 €	8 067,83 €	458,96 €
Op. 159 - 2031 (Musée de l'Auditoire)	M. LOUET – Assistance à la Maîtrise d'œuvre	15 100,00 €	4 534,48 €	10 565,52 €
Op. 165 – 2313 Op. 165 - 2128 (Travaux voirie rue de la Libération / rue de Montsûrs)	2LM Reliquat marché – 933,75 € EI SAINT DENIS Plantation d'arbres-10 689,48 €	11 623,23 €	74,62 €	11 548,61 €
Op. 167 – 2313 Op. 167 – 2312 (Résidence de l'Aiguison)	MAYENNE HABITAT – Solde rémunération maîtrise d'œuvre – 189,11 € Refacturation viabilisation du terrain – 4 224,24 €	4 413,35 €	0,00 €	4 413,35 €
Op. 171 - 2031 (Rénovation énergétique école Perrine-Dugué)	IPH INGENIERIE – Assistance à la maîtrise d'œuvre – 37 400,00 € SECC – Audit énergétique – 3 960,00 € H. LANGEVIN, D. MAILLARD GEOMETRES Relevés topographiques – 8 658,00 € EX'IM – Diagnostic amiante – 4 204,00 €	54 222,00 €	24 168,75 €	30 053,25 €
Op. 90 – 2181 Matériel	IT SOLUTIONS – Matériel informatique	4 348,80 €	0,00 €	4 348,80 €
			TOTAL	63 737,46 €

2. RECETTES – SECTION INVESTISSEMENT

Les dépenses supplémentaires non prévues au BP 2023 seront équilibrées par les recettes provenant des subventions notifiées par les organismes attributaires mais non inscrites au BP 2023.

Compte	Tiers	Libellé	Crédits à inscrire
1321	Etat	Subvention Fonds Vert – étude opérationnelle rénovation énergétique RPI Perrine-Dugué	32 741,50 €
1322	Région	Subvention travaux voirie rue de la Libération – 90 000 €	180 000,00 €
		Subvention travaux voirie rue de Montsûrs – 90 000 €	
1345	Département	Produit des amendes de police – travaux voirie rues de la Libération et de Montsûrs	19 600,00 €
13241	CC Coëvrons	Fonds de soutien aux investissements des communes travaux voirie rues de la Libération et de Montsûrs	54 776,00 €
13461	Etat	DETR 2023 travaux rues de la Libération et de Montsûrs	53 014,20 €
		TOTAL	340 131,70 €

TABLEAU RECAPITULATIF

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT
2188 - Installations divers	2 348,97 €	1321 - Etat	32 741,50 €
1641 - Emprunt	458,96 €	1322 - Région	180 000,00 €
Op. 159 - 2031 - Musée de l'Auditoire	10 565,52 €	1345 - Produits des amendes de police	19 600,00 €
Op. 165 - 2313 - Travaux voirie rue de la Libération / rue de Montsûrs	933,75 €	13241 - CC Coëvrons	54 776,00 €
Op. 165 - 2128 - Travaux voirie rue de la Libération / rue de Montsûrs	10 614,86 €	13461 - Etat DETR	53 014,20 €
Op. 167 - 2313 - Résidence de l'Auguison	189,11 €	TOTAL	340 131,70 €
Op. 167 - 2312 - Résidence de l'Auguison	4 224,24 €		
Op. 90 – 2181 - Matériel	4 348,80 €		
Op. 171 - 2031 - RPI Sainte-Suzanne-et-Chammes (école)	30 053,25 €		
TOTAL	63 737,46 €		

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, procède au vote :

Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

- **AUTORISE** la modification du budget principal 2023 par la décision modificative n°9-2023
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y afférents.

BUDGET PRINCIPAL – PREPARATION DES DOSSIERS SUBVENTION POUR LE BP 2024

Rapporteur : Michel GALVANE

En 2020 la commune a engagé une démarche de mise en conformité des modalités d'attribution des subventions aux associations avec la réglementation en vigueur comprenant :

- La création d'un dossier de demande de subvention
- L'adoption d'un règlement des conditions d'attribution des subventions
- La signature d'un contrat républicain pour chaque dépôt de dossier
- L'obligation de la complétude du dossier incluant l'ensemble des pièces justificatives pour bénéficier de l'attribution d'une subvention
- Le respect des conditions financières, en particulier en matière d'attribution de subventions, celle-ci devant correspondre à une subvention d'équilibre et ne doit pas venir augmenter un fonds de trésorerie ou un fonds de roulement supérieur au projet que conduit l'association chaque année
- Le respect de déontologie et la prévention des risques de conflit d'intérêt pour les élus partie prenante au sein d'association bénéficiant de subvention municipale

2024 est l'année durant laquelle l'ensemble de ces règles seront appliquées avec l'objectif de soutenir au mieux le tissu associatif et les forces vives qu'il représente pour l'animation et le lien social au sein de la commune. Dans le même temps, la commune doit faire face à des contraintes budgétaires liées à l'inflation et aux baisses de dotations, qui nous impose de contenir l'enveloppe budgétaire pour l'année 2024 au niveau de l'année 2023 tout en préservant la possibilité de soutenir un projet émergent.

Destinataire	Nom de l'association	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024 Demandes reçues	Année 2024 Proposition	Année 2024 Prestation en nature
Association	Caisse des écoles Sainte-Suzanne-et-Chammes: sorties pédagogiques	2196	2000	3700	2 000		
Association	APE Sainte-Suzanne-et-Chammes	0	250	400	300		
Association	Amis de Sainte-Suzanne - jardin médiéval	500	500	300			
Association	Francs-Tireurs Suzannais	500	500	500			
Association	La Truite Suzannaise	650	650	500			
Association	La Perche - société de Pêche - CHAMMES	400	400	500			
Association	Football Club de la Charnie	1 000	950	400			
Association	Football Club de Chammes	450	400	400			
Association	Amicale A.F.N. - CHAMMES	0	100	100			
Association	Happy BOOTS Country	0	200	200			
Association	Association musicale de Sainte-Suzanne /Harmonie/bandas	6 900	6900	6900	6 900		
Association	Médiéville 53	500	4500	3500			
Association	Le Chœur de la Cité - chorale	500	1000	1000			
Association	Comité des Fêtes - Chammes	450	500	500			
Association	Comité d'échanges Erve et Charnie/Sulzheim	0	350	500	400		
Association	Trail des PCC			350			
Association	La Mesnie de la Ferté Clairbois	0	0	300			
Associations	projets et demandes à venir	0	0	450			
Subventions aux particuliers							
Particuliers	Subvention pour les particuliers au titre du Centre Ancien Protégé dispositif PCC /Région	16485	5 000	4 510		2 500	
Total		30 531	24 200	25 010		20 000	

Pour les associations bénéficiant de la mise à disposition de locaux communaux, une convention d'utilisation sera mise en place afin de responsabiliser chacun sur la gestion des coûts de fonctionnement en particulier sur les frais de chauffage, d'électricité de d'eau et de ménage. Chaque convention prévoira un chiffrage de la valeur des prestations en nature servies à chaque association correspondant à la participation financière de la commune pour le déroulement de leur activité.

Il sera également demandé aux associations de respecter les créneaux horaires attribués et de veiller à l'état de propreté des salles après chaque utilisation.

POINT BUDGETAIRE DE FIN D'ANNEE (PPF)

Rapporteur : Michel GALVANE

Point budgétaire de fin d'année du budget de fonctionnement avant la clôture de l'exercice 2023

Lors de la préparation budgétaire du passage de M14 à la M 57 la commune a souhaité mettre en place un suivi de l'exécution budgétaire et faire un point régulier sur la situation au regard du contexte financier contraint dû à l'inflation et aux opérations importantes d'investissement engagées tout au long de l'année 2023.

Un point de situation mensuel est réalisé lors de chaque commission Finances et Ressources pour une présentation en conseil municipal. Ce point de situation est le dernier avant la clôture budgétaire du BP 2023. Ce point d'étape correspond à la situation au 12 décembre 2023 :

Point de situation dépenses de fonctionnement

LIBELLE	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé au	Disponible après réalisé au	Engagé au	% Consommé réalisé et engagé au	Disponible après réalisé et engagé
			12/12/2023	12/12/2023	12/12/2023	12/12/2023	
Chapitre 023 virement à la section investissement		195 672,68 €		143 337,00 €		0,00%	195 672,68 €
Chapitre 011 charges à caractère général	340 549,91 €	442 760,00 €	401 348,56 €	39 196,79 €	22 346,42 €	95,69%	45 769,15 €
Chapitre 012 charges de personnel	447 718,10 €	450 000,00 €	433 032,88 €	16 967,12 €	0,00 €	96,23%	16 967,12 €
Chapitre 014 atténuation de produits		50 342,00 €	46 072,00 €	4 270,00 €	0,00 €	91,52%	4 270,00 €
Chapitre 65 autres charges de gestion courante	45 272,88 €	154 224,05 €	90 839,22 €	63 384,83 €	0,00 €	58,90%	63 384,83 €
Chapitre 66 charges financières	52 939,99 €	62 802,00 €	62 802,00 €	60 369,56 €	0,00 €	96,13%	2 432,44 €
Chapitre 67 charges exceptionnelles		2 000,00 €		1 052,85 €	0,00 €	52,64%	947,15 €
Chapitre 68 dotations aux provisions et dépréciations		8 290,00 €		8 290,00 €	0,00 €		8 290,00 €
Chapitre 042 opérations d'ordre		45 945,60 €	45 092,32 €	853,28 €	0,00 €		853,28 €

TOTAL DES DEPENSES	886 480,88 €	1 357 486,00 €	973 745,00 €	383 741,00 €	28 724,79 €	71,73%	355 016,21 €
LIBELLE	Réalisé 2022	BP 2023	Perçu au	% perçu	Reste à percevoir au		
			12/12/2023	12/12/2023	12/12/2023		
Chapitre 013 atténuation de charges	5 043,94 €	5 100,00 €	6 034,64 €	118,33%	-934,64 €		
Chapitre 70 produits des services et des domaines	61 264,97 €	90 070,00 €	80 229,47 €	89,07%	9 840,53 €		
Chapitre 73 impôts et taxes	604 046,00 €	732 902,00 €	720 726,51 €	98,34%	12 175,49 €		
Chapitre 74 dotations, subventions et participations	207 491,00 €	418 463,00 €	402 667,46 €	96,23%	15 795,54 €		
Chapitre 75 gestion courante	77 935,91 €	108 951,00 €	120 884,19 €	110,95%	-11 933,19 €		
Chapitre 77 produits exceptionnels		2 000,00 €	1 463,64 €	73,18%	536,36 €		
TOTAL DES RECETTES	955 781,82 €	1 357 486,00 €	1 332 005,91 €	98,12%	25 480,09 €		

PREPARATION DE LA LETTRE D'ORIENTATION BUDGETAIRE ET DES PROJETS DE TRAVAUX POUR LE BUDGET PREVISIONNEL 2024

Rapporteur : Michel GALVANE

La Lettre d'Orientation Budgétaire a pour objectif de donner les priorités et orientations qui seront à prendre en compte dans l'exécution et le suivi budgétaire en dépenses et en recettes des sections de fonctionnement et d'investissement avec une approche désormais pluriannuelle s'appuyant sur un PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) et d'un PPF (Plan Pluriannuel de Fonctionnement).

Cette approche prévoit la mise en place d'une stratégie du pilotage et du suivi budgétaire communal avec une démarche prospective et analytique du budget bénéficiant désormais de la version développée de la nomenclature M57.

Le suivi budgétaire initié en 2023 sera poursuivi en 2024, il comprend une rigueur dans le respect de la chaîne comptable des points de situation mensuels, un point d'analyse à chaque trimestre et un travail d'atterrissage budgétaire en fin d'année pour assurer une clôture performante et faciliter la préparation du budget suivant.

Pour les élus, il s'agit de leur donner un rôle plus prégnant à la commission finances et ressources dans l'élaboration, le suivi et l'exécution budgétaire. Dans le même temps l'élaboration de la feuille de route annuelle avec les projets retenus pour chaque commission induit une implication forte des présidents de commission dans le travail de préparation des projets retenus et dans leur mise en œuvre.

L'ensemble de ce process budgétaire doit intégrer une meilleure dynamique dans la recherche de financement auprès des partenaires financiers appelant une anticipation dans la préparation des projets. L'évolution des dispositifs de subvention impose désormais de déposer des dossiers complets et matures en stade APD (avant-projet définitif), accompagnés d'un plan de financement et d'un planning précis de réalisation. Les financeurs

souhaitent retenir des projets dont l'état de préparation garantit leur réalisation dans un délais court si possible dans l'année d'attribution des subventions.

Pour l'année 2024, au vu du contexte financier, de l'inflation, des projets engagés et à venir pour la commune cela induit :

- Une stratégie dans la gestion financière avec une approche analytique et prospective du budget par service et par opération,
- Un fonctionnement plus rigoureux de l'exécution budgétaire dans le respect des modalités d'engagement, de mandatement des dépenses et d'émission des titres de recettes,
- La poursuite de la renégociation des marchés et contrats de toutes les prestations extérieures,
- Un suivi plus poussé des projets d'investissements tant sur le volet des dépenses de programmation que sur le volet des recettes dont les subventions,
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de sobriété énergétique avec des objectifs chiffrés à atteindre pour les services et les commissions avec un suivi et une gestion de tous les fluides (chauffage, électricité, eau, déchets),
- Une clarification du fonctionnement des subventions aux associations et des prestations en nature internes,
- Un suivi régulier avec des tableaux de bord, des temps de reporting en commission finances et ressources et en conseil municipal.

La lettre d'orientation budgétaire 2024 propose de s'appuyer sur six orientations pour sa mise en œuvre :

1. *Une gouvernance dans l'exécution et le suivi budgétaire :*
2. *Des orientations budgétaires pour les dépenses et recettes de fonctionnement*
3. *Des orientations pour les dépenses et recettes d'investissement*
4. *Une approche analytique du budget par opération*
5. *La mise en place d'une planification de gestion administrative, comptable, (calendrier), d'une communication et d'une information synthétique sur le budget*
6. *La validation de la liste des projets retenus pouvant être réalisés dans le cadre du BP 2024 en fonctionnement et en investissement par chaque commission*

Chaque commission devra proposer les projets qu'elles souhaiteront voir retenus dans le cadre du BP 2024 pour le conseil municipal du 26 janvier, date à laquelle la Lettre d'Orientation Budgétaire sera finalisée.

CALENDRIER PREPARATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2024
Rapporteur : Michel GALVANE

Après le changement de nomenclature avec le passage de la M14 à la M57 en 2023 et l'inventaire (à finaliser), le travail de préparation et d'exécution budgétaire portera cette année particulièrement sur l'épuration des restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes, sur le toilettage des contrats et marchés en cours commencé depuis deux ans et sur la gestion des fluides des bâtiments et logements communaux avec la fin de la refacturation pour une prise en charge chaque fois que possible par l'occupant des lieux.

Il est prévu comme l'année dernière lors du rapport d'orientation budgétaire avec l'objectif de donner les priorités et orientations à prendre en compte dans l'exécution et le suivi budgétaire tant en dépenses et en recettes des sections de fonctionnement et

d'investissement.

Plusieurs réunions de travail sont prévues avec Mme Catherine Perrier du service de gestion comptable de la DGFIP pour la clôture de l'exercice et de la préparation des éléments budgétaires du BP 2024 en recettes, dépenses pour le fonctionnement et l'investissement.

E

n

fi

CALENDRIER ELABORATION ET ADOPTION DU BP 2024

n, pour la préparation et l'élaboration du ROB et des perspectives financières, comme l'an dernier nous serons accompagnés par M. Grasset du Cabinet SFP collectivités.

- Mardi 12 décembre - 9h00 point sur l'atterrissage budgétaire 2023 fonctionnement
- Jeudi 14 décembre - Matinée de travail avec Catherine Perrier DGFIP clôture BP 2023
- Mardi 19 décembre - 9h00 point atterrissage budgétaire Fonctionnement et investissement
- Mardi 19 décembre 10h00 - 16h00 préparation de la maquette BP 2024 chapitre 11 et 12
- Mardi 26 décembre – 10h00 point avec la DDT pour la préparation des projets d'investissement
- Mercredi 3 janvier – 9h00 à 12h00 préparation maquette BP 2024 et ROB avec SFP collectivités
- Mercredi 3 janvier – 18h00 Commissions finances et ressources
- Mardi 9 janvier - 9h00 à 12h00 point élaboration maquette BP 2024
- Vendredi 12 janvier - 19h00 conseil municipal
- Vendredi 26 janvier - 19h00 conseil municipal (*présentation de la prémaquette du Budget Prévisionnel et validation de la lettre d'orientation budgétaire avec les projets retenus au titre de l'année 2024*)
- Mercredi 31 janvier – 18h00 Commission finances et ressources
- Vendredi 9 février - 19h00 Débat d'orientation budgétaire DOB, feuille de route des commissions
- Mercredi 21 février – 18h00 Commission finances et ressources
- **Vendredi 15 mars – 19h00 conseil municipal (vote du Budget Prévisionnel 2024)**

GE DES EGLISES COMMUNALES – ANNEES 2023 ET 2024

Rapporteur : Michel GALVANE

DELIBERATION N° 2023-099

Tous les ans, les collectivités territoriales doivent délibérer sur l'indemnité de gardiennage des églises allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales (Circulaires du 8 janvier 1987 et du 29 juillet 2011)

Le plafond indemnitaire est fixé à:

- ✓ 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte
- ✓ 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées

En 2022, le montant de l'indemnité pour les deux personnes de la commune déléguée de Chammes a été porté à 293,93 € correspondant au plafond appliqué à la commune déléguée de Sainte-Suzanne.

Il est proposé de reconduire en 2023 et en 2024, les montants de l'année 2022, soit :

Bénéficiaires	Eglises Communales	Année 2022	Année 2023	Année 2024
Prudhomme Claudine	Chammes	293,93 €	293,93 €	293,93 €
D'Argentré Christine	Chammes	293,93 €	293,93 €	293,93 €
Bouteloup Jean-Pierre	Ste Suzanne	479,86 €	479,86 €	479,86 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et procédé à un vote dont le résultat est le suivant :

Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

- **RECONDUIT** les montants de l'année 2022 sur les années 2023 et 2024, soit la somme de 479,86 € auprès du gardien de l'Eglise de Ste-Suzanne et la somme de 293,93 € auprès de chaque gardienne de l'Eglise de Chammes
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

PERSONNEL COMMUNAL

CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN

Rapporteur : Michel GALVANE

DELIBERATION N° 2023-096

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 3-4,

CONSIDERANT la nécessité de créer un emploi d'agent de maîtrise pour assurer la gestion du service Restauration scolaire et entretien des locaux,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

CONSIDERANT que le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe pour occuper les fonctions de gestion du service Restauration scolaire et entretien des locaux au regard des missions exercées ne correspond plus au grade et niveau d'expertise attendus pour ce poste.

Le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2024 pour mettre en concordance le grade aux fonctions et missions confiées à l'agent en charge de la gestion du service Restauration scolaire et entretien des locaux
- La suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet devenu inutile, suite à la création de l'emploi d'agent de maîtrise pour assurer la gestion du service Restauration scolaire et entretien des locaux.
- La suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps incomplet de 8h00 suite à la démission de l'agent.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et procédé à un vote dont le résultat est le suivant :

Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

- **VALIDE** la création d'un poste d'agent de maîtrise, la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, la suppression d'un emploi d'agent technique et la modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2024.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui, de l'exécution de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS
Rapporteur : Michel GALVANE

DELIBERATION N° 2023-097

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée d'adopter les modifications du tableau des emplois au 15/12/2023 ci-dessous :

- Etat des effectifs au 07/07/2023 avec une situation de 12 agents correspondant à 10,7 emplois équivalent temps plein
- Etat des effectifs au 15/12/2023 avec une situation de 11 agents correspondant à 10,8 emploi équivalent temps plein.

Tableau des effectifs des services municipaux année 2023

Intitulé du Poste	Temps de travail	Filière	Catégorie	Cadre d'emploi	Situation statutaire	ETP
Directrice des services	35h00	administrative	A	Attaché territorial	Contractuel	1
Agent administratif	35h00	administrative	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	Titulaire	1
Agent administratif	35h00	administrative	C	Adjoint administratif	Stagiaire	1
Agent technique polyvalent	35h00	technique	C	Adjoint technique	Titulaire	1
Agent technique polyvalent	35h00	technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	Titulaire	1
Agent technique polyvalent	35h00	technique	C	Adjoint technique	Titulaire	1
ATSEM	35h00	sociale	C	ATSEM principal 1ère classe	Titulaire	1
Responsable du service Restauration scolaire et entretien des locaux	35h00	technique	C	Agent de maîtrise	Titulaire	1
Agent de restauration, entretien des bâtiments accueil périscolaire	28h00	technique	C	Adjoint technique	Stagiaire	0,8
Agent d'entretien des bâtiments, accueil périscolaire	35h00	technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	Titulaire	1
Agent du patrimoine et de médiation	35h00	culturelle	C	Adjoint du patrimoine	Poste à pourvoir	1
Total	378h00					10,8

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et procédé à un vote dont le résultat est le suivant :

Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

- **DECIDE** d'adopter le tableau des emplois et des effectifs proposé en annexe qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2024.

ACTUALISATION DES TARIFS MUNICIPAUX 2024**Rapporteur : Michel GALVANE****DELIBERATION N° 2023-098**

M. le Maire rappelle la délibération n°2023-090 adoptant les tarifs des services publics 2024 et propose d'actualiser celle-ci compte tenu de nouveaux éléments à prendre en considération.

➤ Tarifs de Location des Salles Communales de Sainte-Suzanne-et-Chammes

A compter du 1^{er} janvier 2024, la gestion des déchets sera payante avec la mise place de la redevance incitative. Afin de faire face au coût supplémentaire généré par ce changement, il est proposé que la gestion des ordures ménagères produites par les locataires soit à leur charge. Les modalités de facturation seront précisées dans le règlement de location des salles qui sera actualisé en début d'année avec trois options:

- Si les déchets sont récupérés et emmenés par les locataire, aucun supplément ne leur sera facturé
- Si Les déchets sont laissés sur place dans un bac mis à disposition que le locataire aura réservé auprès de la communauté de commune la facturation sera effectuée par la communauté de communes des Coëvrons
- Si les déchets sont mis dans les bacs des points d'apport volontaire la commune factura le nombre de levées effectuées

Sites Concernés	Dénomination	Tarifs 2023	Tarifs 2024
Salle « Roland Gaillard »	Association de la Commune	Gratuité	Gratuité
	Habitants de la Résidence De l'Aiguison	Gratuité	Gratuité
	Habitants de la Commune	95,00 €	100,00 €
	Associations extérieures à la Commune	120,00 €	126,00 €
	Coût « horaire » ménage	35,00 €	37,00 €
Salle « Fernand Bourdin »	Prêt <u>AVEC</u> ou <u>SANS</u> cuisine aux associations communales à but non lucratif	Gratuité	Gratuité
	Prêt Maxi ½ journée aux particuliers (habitant la commune) pour sépulture	Gratuité	Gratuité
	Location Maxi ½ journée aux particuliers (habitant hors commune) pour sépulture	36,00 €	38,00 €
	Location maxi ½ journée <u>SANS</u> cuisine (vin d'honneur, pique-nique, assemblée, réunion séminaire.... :particuliers, associations ou organismes hors commune ou à but lucratif)	73,00 €	77,00 €
	Forfait <u>Location 1 journée</u> habitant Commune <u>SANS</u> cuisine	120,00 €	126,00 €
	Forfait <u>Location 1 journée</u> habitant Commune <u>AVEC</u> cuisine	180,00 €	190,00 €
	Forfait <u>Location 1 journée</u> habitant hors Commune <u>SANS</u> cuisine	240,00 €	252,00 €
	Forfait <u>Location 1 journée</u> habitant	300,00 €	315,00 €

	hors Commune AVEC cuisine		
	Forfait <u>Location</u> Week-end habitant Commune SANS cuisine	240,00 €	252,00 €
	Forfait <u>Location</u> Week-end habitant Commune AVEC cuisine	300,00 €	315,00 €
	Forfait <u>Location</u> Week-end habitant hors Commune SANS cuisine	360,00 €	378,00 €
	Forfait <u>Location</u> Week-end habitant hors Commune AVEC cuisine	390,00 €	410,00 €
	Forfait chauffage	65,00 €	68,00 €
	Coût « horaire » ménage	35,00 €	37,00 €
Salle « Maxime Letard » Salle des Sports	Associations communales à but non lucratif	Gratuité	Gratuité
	Associations hors commune à but non lucratif	Gratuité	Gratuité
	Manifestations sportives des asso non communales à but lucratif – ½ journée	120,00 €	126,00 €
Salle « Maxime Letard » - Salle des Associations	Associations communales à but non lucratif (sport, musique ...)	Gratuité	Gratuité
	Habitants de la commune ou aux associations non communales	90,00 €	95,00 €
Salle « Maxime Letard » Pour toutes les salles	Forfait chauffage < 3h (½ journée ou soirée)	150,00 €	158,00 €
	Forfait chauffage >3h (journée complète)	200,00 €	210,00 €
	Coût « horaire » ménage	35,00 €	37,00 €
Pour l'ensemble des salles sur la commune déléguée de Sainte-Suzanne	En cas de dégradation, le coût de remplacement des équipements / matériaux et le coût horaire des agents intervenants seront facturés à l'utilisateur	En cas de dégradation, le coût de remplacement des équipements / matériaux et le coût horaire des agents intervenants seront facturés à l'utilisateur	
Salle Adrien Hardouin Chammes	Prêt AVEC ou SANS cuisine aux associations communales à but non lucratif	Gratuité	Gratuité
	Prêt Maxi ½ journée aux particuliers (habitant la commune) pour sépulture	Gratuité	Gratuité
	Location Maxi ½ journée aux particuliers (habitant hors commune) pour sépulture	36,00 €	38,00 €
	Location maxi ½ journée SANS cuisine (vin d'honneur, pique-nique, assemblée, réunion, séminaire.... : particuliers, associations ou organismes hors commune ou à but lucratif)	73,00 €	77,00 €
	Forfait <u>Location</u> Week-end habitant Commune SANS cuisine	150,00 €	158,00 €
	Forfait <u>Location</u> Week-end habitant Commune AVEC cuisine	290,00 €	305,00 €
	Forfait <u>Location</u> Week-end habitant hors Commune SANS cuisine	220,00 €	231,00 €
	Forfait <u>Location</u> Week-end habitant hors Commune AVEC cuisine	380,00 €	400,00 €
	Forfait <u>Location</u> 31 décembre habitant Commune SANS cuisine	220,00 €	231,00 €
	Forfait <u>Location</u> 31 décembre	360,00 €	378,00 €

	habitant Commune AVEC cuisine		
	Forfait <u>Location</u> 31 décembre habitant hors Commune SANS cuisine	290,00 €	305,00 €
	Forfait <u>Location</u> 31 décembre habitant hors Commune AVEC cuisine	450,00 €	473,00 €
	Forfait chauffage	65,00 €	68,00 €
	Coût « horaire » ménage	35,00 €	37,00 €
Pour la salle des fêtes « Adrien Hardouin » sur la commune délégée de Chammes	En cas de dégradation, le coût de remplacement des équipements/matériaux et le coût horaire des agents intervenants seront facturés à l'utilisateur	En cas de dégradation, le coût de remplacement des équipements/matériaux et le coût horaire des agents intervenants seront facturés à l'utilisateur	
Location salles annexes : Salle Erve-et-Charnie (nouvelle mairie de Ste-Suzanne) : 30 places – Salle Annexe Mairie Chammes : 25 places – Salle du Conseil (des Mariages) : 15 places	Location salle du Conseil, salle annexe Mairie de Chammes pour Réunion (Particuliers et associations ou organismes hors commune ou à but lucratif)	40,00 €	42,00 €
	Salle Erve-et-Charnie : accord préalable	Sur autorisation de M. le Maire	Sur autorisation de Maire
	Salle Amand-Dagnet (rue de Saulges : AMdSS)	Dédiée	Dédiée
	Salle Eugène-Ledrain (Poste : "La souris suzannaise")	Dédiée	Dédiée
	Ancienne Mairie (costumes AASS et Bibliothèque historique)	Dédiée	Dédiée
Pour l'ensemble des salles annexes	En cas de dégradation, le coût de remplacement des équipements/ matériaux et le coût horaire des agents intervenant seront facturés à l'utilisateur	En cas de dégradation, le coût de remplacement des équipements/ matériaux et le coût horaire des agents intervenant seront facturés à l'utilisateur	
	Concerts, courses, cross, rallyes, voitures anciennes sur voie publique... accord préalable	Sur autorisation de M. le Maire	Sur autorisation de M. le Maire
Matériel Municipal	Plus de location de matériel auprès des particuliers ou du milieu associatif		

➤ Tarifs « Droits de place et de voirie »

Comme pour l'ensemble des tarifs des services publics, il est proposé d'augmenter les tarifs des droits de place et de voirie qui sont restés inchangés depuis 2016.

	Tarif 2016	Tarif 2024	Observations
Taxis			
L'emplacement : abonnement annuel	16,00 €	17,00 €	

Marchés – Primeurs – Maraichers – Producteurs – Fleurs – Sapins ; Déballeurs et marchands forains, marchands ambulants, étalages ; Camionnettes : pizza, sandwiches, kebab, frites, galettes, crêpes, saucisses ; Marchands forains avec étalage de marchandises			
L'emplacement : abonnement annuel	60,00 €	63,00 €	
1 stand ponctuel (marchands occasionnels, passagers) de ¾ m, par jour	10,00 €	11,00 €	
Camions : outillage, vaisselle, blanc, produits divers			
1 expo-vente ponctuelle	35,00 €	40,00 €	
Campions pédagogiques, services publics, don du sang	GRATUIT	GRATUIT	
Terrasses de cafés, Bars ou restaurants, Petit train touristique, Gyropodes, Occupation espace public (devant magasin ou non)			
Tarif au m²/mois (conditionné par la déclaration d'ouverture et de fermeture)	1,00 €	1,10 €	
1 autorisation ponctuelle pour chaque utilisation ponctuelle (surface supérieure à celle demandée)	5,00 €	5,30 €	

➤ **Tarifs « Concession Cimetières »**

M. le Maire propose d'apporter une modification à la délibération n° 2023-090 en supprimant l'augmentation des tarifs de concessions cimetières.

Prestation	Tarifs 2023	Tarifs 2024
Cimetière		
Concession Cimetières : Caveau d'occasion devenu communal après reprise de concession. 1, 2 ou 3 places	200,00 € la place	200,00 € la place
Concession Cimetières : Dispersion des cendres Jardin du Souvenir	150,00 €	150,00 €
Concession Cimetières (1è ou renouvellement) : Cavurne ou Tombeau, 15 ans	75,00 € le m²	75,00 € le m²
Concession Cimetières (1è ou renouvellement) : Cavurne ou Tombeau, 30 ans	125,00 € le m²	125,00 € le m²
Concession Cimetières (1è ou renouvellement) : Cavurne ou Tombeau, 50 ans	200,00 € le m²	200,00 € le m²
Concession Cimetières (1è ou renouvellement) : Colombarium, 15 ans	250,00 €	250,00 €
Concession Cimetières (1è ou renouvellement) : Colombarium, 30 ans	450,00 €	450,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et procédé à un vote dont le résultat est le suivant :

Pour : 13	Contre : 0	Abstentions : 5
-----------	------------	-----------------

- **APPROUVE** l'ensemble des tarifs des services publics
- **DIT** que les tarifs seront applicable dès le 1^{er} janvier 2024
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'application de ces tarifs

POINT BUDGETAIRE DE FIN D'ANNEE (PPF)

Rapporteur : Michel GALVANE

Point budgétaire de fin d'année du budget de fonctionnement avant la clôture de l'exercice 2023

Lors de la préparation budgétaire du passage de M14 à la M 57 la commune a souhaité mettre en place un suivi de l'exécution budgétaire et faire un point régulier sur la situation au regard du contexte financier contraint dû à l'inflation et aux opérations importantes d'investissement engagées tout au long de l'année 2023.

Un point de situation mensuel est réalisé lors de chaque commission Finances et Ressources pour une présnetation en conseil municipal. Ce point de situation est le dernier avant la clôture budgétaire du BP 2023. Ce point d'étape correspond à la situation au 12 décembre 2023 :

Point de situation dépenses de fonctionnement

LIBELLE	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé au	Disponible après réalisé au	Engagé au	% Consommé réalisé et engagé au	Disponible après réalisé et engagé
			12/12/2023	12/12/2023	12/12/2023	12/12/2023	
Chapitre 023 virement à la section investissement		195 672,68 €		143 337,00 €		0,00%	195 672,68 €
Chapitre 011 charges à caractère général	340 549,91 €	442 760,00 €	401 348,56 €	39 196,79 €	22 346,42 €	95,69%	45 769,15 €
Chapitre 012 charges de personnel	447 718,10 €	450 000,00 €	433 032,88 €	16 967,12 €	0,00 €	96,23%	16 967,12 €
Chapitre 014 atténuation de produits		50 342,00 €	46 072,00 €	4 270,00 €	0,00 €	91,52%	4 270,00 €
Chapitre 65 autres charges de gestion courante	45 272,88 €	154 224,05 €	90 839,22 €	63 384,83 €	0,00 €	58,90%	63 384,83 €
Chapitre 66 charges financières	52 939,99 €	62 802,00 €	62 802,00 €	60 369,56 €	0,00 €	96,13%	2 432,44 €
Chapitre 67 charges exceptionnelles		2 000,00 €		1 052,85 €	0,00 €	52,64%	947,15 €
Chapitre 68 dotations aux provisions et dépréciations		8 290,00 €		8 290,00 €	0,00 €		8 290,00 €
Chapitre 042 opérations d'ordre		45 945,60 €	45 092,32 €	853,28 €	0,00 €		853,28 €
TOTAL DES DEPENSES	886 480,88 €	1 357 486,00 €	973 745,00 €	383 741,00 €	28 724,79 €	71,73%	355 016,21 €

LIBELLE	Réalisé 2022	BP 2023	Perçu au	% perçu	Reste à percevoir au
			12/12/2023	12/12/2023	12/12/2023
Chapitre 013 atténuation de charges	5 043,94 €	5 100,00 €	6 034,64 €	118,33%	-934,64 €
Chapitre 70 produits des services et	61 264,97 €	90 070,00 €	80 229,47 €	89,07%	9 840,53 €

des domaines					
Chapitre 73 impôts et taxes	604 046,00 €	732 902,00 €	720 726,51 €	98,34%	12 175,49 €
Chapitre 74 dotations, subventions et participations	207 491,00 €	418 463,00 €	402 667,46 €	96,23%	15 795,54 €
Chapitre 75 gestion courante	77 935,91 €	108 951,00 €	120 884,19 €	110,95%	-11 933,19 €
Chapitre 77 produits exceptionnels		2 000,00 €	1 463,64 €	73,18%	536,36 €
TOTAL DES RECETTES	955 781,82 €	1 357 486,00 €	1 332 005,91 €	98,12%	25 480,09 €

GOUVERNANCE MUNICIPALE

CALENDRIER DES INSTANCES MUNICIPALES POUR L'ANNEE 2024

Rapporteur : Michel GALVANE

Afin de préparer le bon fonctionnement des instances pour l'année 2024 (conseils municipaux, bureaux municipaux, commissions municipales), il est proposé d'arrêter un calendrier prévisionnel annuel pour permettre à l'ensemble des élus et aux président de commission d'organiser leur activité



Calendrier prévisionnel des instances municipales - conseils - bureaux - commissions

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 L Férié	1 J	1 V	1 L Férié	1 M Férié	1 S	1 L	1 J	1 D	1 M	1 V	1 D
2 M	2 V	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M	2 V	2 L BM	2 M	2 S	2 L BM
3 M COM	3 S	3 D	3 M BM	3 V	3 L BM	3 M	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M
4 J	4 D	4 L BM	4 J	4 S	4 M	4 J	4 D	4 M	4 V	4 L BM	4 M
5 V	5 L	5 M	5 V	5 D	5 M	5 V	5 L	5 J COM	5 S	5 M	5 J
6 S	6 M	6 M	6 S	6 L BM	6 J	6 S	6 M	6 V	6 D	6 M	6 V
7 D	7 M	7 J	7 D	7 M	7 V COM	7 D	7 M	7 S	7 L BM	7 J COM	7 S
8 L BM	8 J	8 V	8 L	8 M Férié	8 S	8 L BM	8 J	8 D	8 M	8 V	8 D
9 M	9 V	9 S	9 M	9 J Férié	9 D	9 M	9 V	9 L	9 M	9 S	9 L
10 M	10 S	10 D	10 M	10 V	10 L	10 M	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M
11 J	11 D	11 L	11 J	11 S	11 M	11 J	11 D	11 M COM	11 V	11 L	11 M COM
12 V	12 L	12 M	12 V	12 D	12 M	12 V	12 L	12 J	12 S	12 M	12 J
13 S	13 M	13 M	13 S	13 L	13 J	13 S	13 M	13 V	13 D	13 M	13 V
14 D	14 M	14 J	14 D	14 M	14 V	14 D Férié	14 M	14 S	14 L	14 J	14 S
15 L	15 J	15 V	15 L	15 M	15 S	15 L	15 J Férié	15 D	15 M	15 V	15 D
16 M	16 V	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 L BM-LVC
17 M COM	17 S	17 D	17 M COM	17 V	17 L	17 M	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M
18 J	18 D	18 L BM-LVC	18 J COM	18 S	18 M	18 J	18 D	18 M COM	18 V	18 L	18 M COM
19 V	19 L	19 M	19 V	19 D	19 M	19 V	19 L	19 J	19 S	19 M	19 J
20 S	20 M	20 M	20 S	20 L	20 J	20 S	20 M	20 V	20 D	20 M COM	20 V
21 D	21 J	21 S	21 D	21 M	21 V	21 D	21 M	21 S	21 L	21 J	21 S
22 L	22 M	22 V	22 L	22 M	22 S	22 L	22 J	22 D	22 M	22 V	22 D
23 M	23 V	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 L
24 M	24 S	24 D	24 M	24 V	24 L BM-LVC	24 M	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M
25 J	25 D	25 L	25 J	25 S	25 M	25 J	25 D	25 M	25 V	25 L	25 M Férié
26 V	26 L	26 M	26 V	26 D	26 M	26 V	26 L BM-LVC	26 J	26 S	26 M	26 J
27 S	27 M	27 M	27 S	27 L	27 J	27 S	27 M	27 V	27 D	27 M COM	27 V
28 D	28 M	28 J	28 D	28 M	28 V	28 D	28 M	28 S	28 L	28 J	28 S
29 L	29 J	29 V	29 L	29 M	29 S	29 L	29 J	29 D	29 M	29 V	29 D
30 M		30 S	30 M	30 J	30 D	30 M	30 V	30 L	30 M	30 S	30 L
31 M	31 D		31 V			31 M	31 S		31 J		31 M

10 février, 13 avril, 15 juin, 14 septembre, 16 novembre – samedi à 10h00 (commission « Culture et Patrimoine »)

ACTUALISATION ET REDEFINITION DU PERIMETRE DE LA COMMISSION FESTIVITES, CEREMONIES, COMMUNICATION, JOURNAL MUNICIPAL

Rapporteur : Michel GALVANE

Le bureau municipal a souhaité que la communication de la commune incluant le site Internet et le journal municipal soit désormais traitée au niveau du bureau. Pour le site Internet il est prévu d'entreprendre une refonte et une modernisation durant l'année 2024 . Pour le journal communal, celui-ci fera désormais l'objet d'une parution trimestrielle avec un recentrage sur l'action et l'actualité municipale tout en préservant une information sur les activités des associations, des artisans et commerçants.

Il convient aujourd'hui d'actualiser la dénomination, le périmètre et si nécessaire la composition de cette commission.

VŒUX DU MAIRE ET DE L'EQUIPE MUNICIPALE
--

Rapporteur : Michel GALVANE

Les vœux du Maire et de l'équipe municipale 2024 se dérouleront le samedi 13 janvier 2024 à la salle des fêtes Adrien Hardouin



POINTS SUR LES TRAVAUX ET LES DOSSIERS EN COURS

POINT TRAVAUX RUE DE LA LIBERATION ET RUE DE MONTSÛRS

Rapporteur : Michel GALVANE

Les travaux des rues de la Libération et de Montsûrs sont désormais finalisés. La réception a eu lieu sans réserve le jeudi 7 décembre, quelques détails mineurs restant à réaliser (deux peintures au sol, peintures sur deux poteaux) qui vont être effectués dans les prochaines semaines.

Le chantier s'est déroulé sans incident majeur ni dépassement budgétaire et les recettes de subventions attendues ont été conformes aux prévisions inscrites aux budget de ces opérations.

Coût total des deux chantiers :

	MONTANT HT DU MARCHÉ	MONTANT REALISE HT	MONTANT REALISE TTC
CABINET 2LM / ADEPE - MOE	47 400,00	45 961,23	54 701,31
ADEPE	3 690,00	3 015,88	3 619,05
FACT HORS MARCHÉ		10 024,27	12 029,12
MISSION SPS	1 431,00	1 431,00	1 717,20
TRAVAUX PHASE 1 et 2 - EUROVIA	1 130 329,25	1 196 920,08	1 369 648,80
TRAVAUX PHASE 1 et 2 - CHOBLET/ASPO	63 681,70	55 546,09	66 655,30
CONTENEURS SEMI-ENTERRES		10 238,36	10 238,36
PLANTATIONS ENTREPRISE TROU		13 019,50	15 246,00
PLANTATIONS ENTREPRISE SAINT DENIS		8 907,90	10 689,48
TOTAL DES DEPENSES	1 246 531,95	1 312 898,55	1 544 544,62

Recettes de subventions pour les deux chantiers

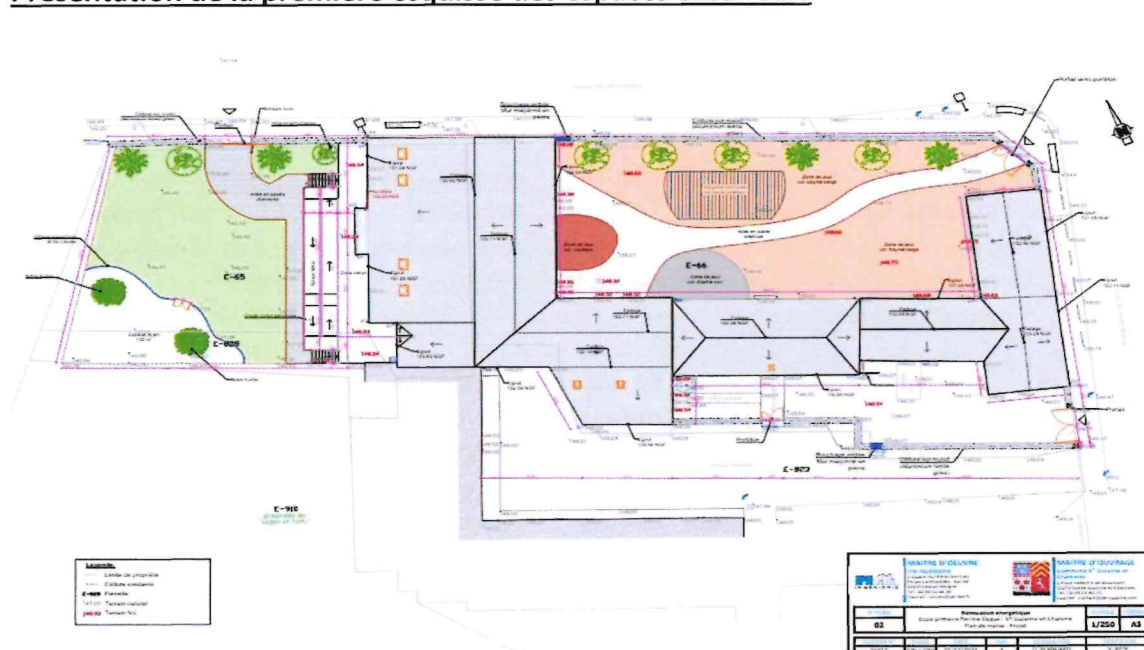
Rue de la Libération	MONTANT DEMANDE	MONTANT ATTRIBUE	Rue de Montsûrs	MONTANT DEMANDE	MONTANT ATTRIBUE
DSIL	225 000,00	214 077,00	DSIL	0,00	0,00
DETR	225 000,00		DETR	200 000,00	53 014,20
PCC	90 000,00	90 000,00	PCC	90 000,00	90 000,00
FDS CONCOURS 3C	28 000,00	27 388,00	FDS CONCOURS 3C	28 000,00	27 388,00
CD53 AMENDES DE POLICE	10 000,00	19 600,00	CD53 AMENDES DE POLICE	40 000,00	14 600,00
EMPRUNT	200 669,62	250 000,00	EMPRUNT	298 269,56	200 000,00

- Subvention de l'état DETR : 267 091,23 € soit 18,6%
- Subvention de la région au titre des Petites Cités de Caractère : 180 000 € soit 12,54%
- Subvention du Département au titres des amendes de police : 34 200 € soit 2,38%
- Subvention de la Communauté de Communes des Coëvrons : 54 776 € € soit % 3,81%
- Autofinancement 663 541 ,95 € soit 46,24 %
- Recours à l'Emprunt : 450 000 € soit 31 %
- Fonds propres : 213 541,95 soit 14,88 %
- Reversement TVA : 235 330, 02 € soit 16,4 %

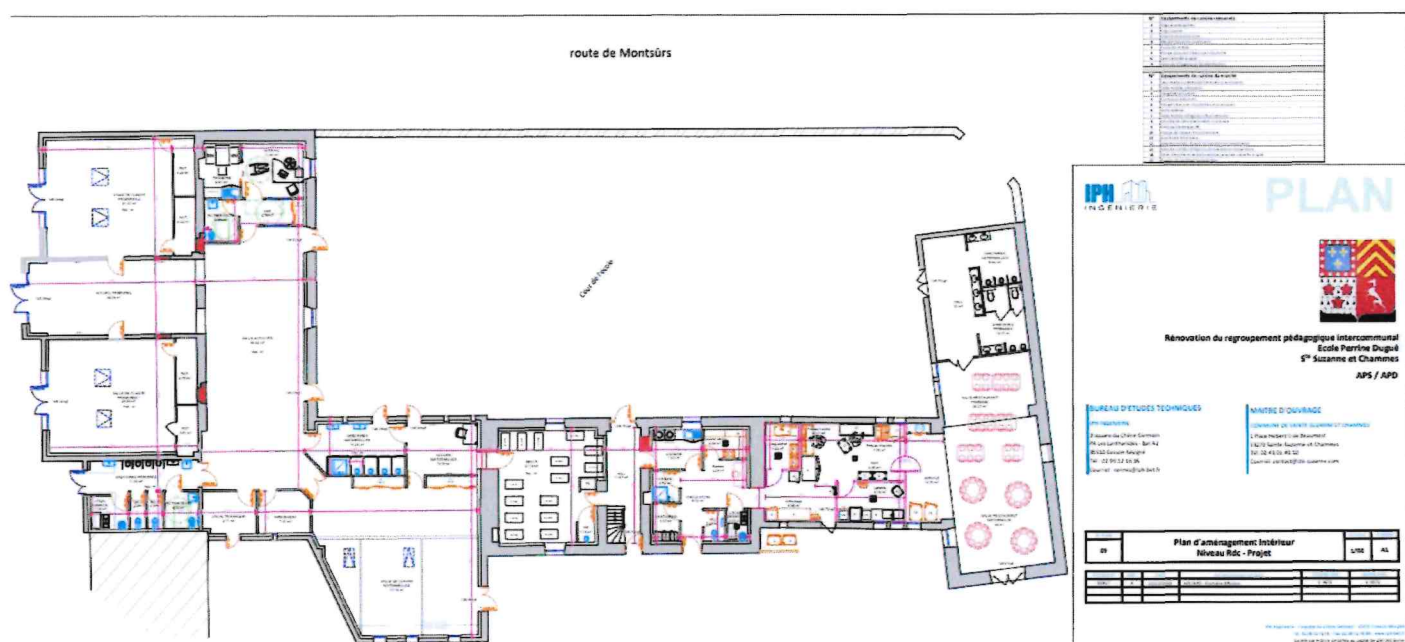
Rapporteur : Michel GALVANE

Une réunion est programmée le 15 décembre pour valider l'Avant Projet Définitive (APD) et procéder au chiffrage global qui permettra à la commune de déposer les dossiers de subvention auprès des différents partenaires et d'élaborer les marchés publics des différents lots qui feront l'objet d'une consultation auprès des entreprises. Le premier chiffrage avant validation de l'APD prévoit un montant de l'opération tous travaux confondus avec les cours d'école de 1 100 000 € TTC.

Présentation de la première esquisse des espaces extérieurs



Présentation de la première esquisse des espaces intérieurs



QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Rapporteur : Michel GALVANE

Sujets	Dispositif/Détail	Observations complémentaires
Mise en place d'un règlement général pour les associations	Réactualisation ou rédaction des conventions avec toutes les associations utilisant les locaux communaux, le matériel municipal ou faisant appel au personnel communal	Il est prévu d'assurer une gestion rigoureuse de l'accès des associations aux bâtiments communaux (système de pass), de l'utilisation par leurs membres du matériel communal et d'encadrer la possibilité de recourir aux services du personnel technique ou administratif de la collectivité
Service technique : organisation et fonctionnement du service suite à l'arrêt d'un agent pour raison de santé	Il est indispensable de prévoir le remplacement de l'agent du service technique (espaces verts) actuellement hospitalisé dont l'état de santé nécessitera un arrêt de travail de plusieurs mois minimum avec un éventuel reclassement	Plusieurs modalités sont envisagées : recrutement d'un apprenti pour la période de janvier à août, recrutement d'un remplaçant, recours à une entreprise privée
Fonctionnement et calendrier des instances municipales pour l'année 2024	Le calendrier des instances municipales sous forme de tableau informe sur les dates des réunions des conseils et des bureaux municipaux et des commissions municipales	Le document est accompagné par un récapitulatif des réunions qui doit être complété par les calendriers des commissions « Fêtes et Cérémonies » et « Culture et Patrimoine »
Actualisation et redéfinition du périmètre de la commission « Communication, festivités, cérémonies, journal municipal »	Suite au rattachement de la communication, du journal communal et du site Internet au bureau, il est proposé de renommer la commission « Fêtes et Cérémonies »	Proposition de mettre en place cette nouvelle organisation dès le 1 ^{er} Janvier avec la prise en charge de la préparation de toutes les manifestations municipales pour 2024 (Cérémonies mémorielles du 8 mai et du 11 novembre, libération de Sainte-Suzanne, etc)
Gestion des déchets pour les services et bâtiments municipaux suite à la mise en place de la redevance incitative	Pour assurer gestion des déchets des services de la commune (administratif, technique, école/nettoyage), la collectivité a choisi le forfait comprenant 104 dépôts par an avec 6 badges pour un coût annuel total de 337,60 €	Le personnel est sensibilisé sur l'importance du tri et le coût engendré par les dépôts supplémentaires (1,90 € chaque dépôt). Compte tenu du grand nombre de déchets laissés par certains locataires de la salle Maxime Létard malgré les remarques réitérées du personnel, les poubelles de la salle ont été définitivement retirées.
Situation énergétique des bâtiments et logements communaux (DPE), travaux à prévoir en urgence, dont le logement et le bureau de la poste	Plusieurs bâtiments communaux sont actuellement dans un état de précarité énergétique qu'il va falloir procéder à des travaux d'intervention urgente dès l'année prochaine. Le bureau de poste qui est accueilli dans un de ces bâtiments va faire l'objet d'une rénovation complète qui nécessite des travaux concomitants, la commune étant propriétaire du	Une priorité sera donnée au bureau de poste dans la programmation des travaux pour les bâtiments communaux avec une réfection de la toiture de l'entrée du bureau de poste et du distributeur de billets, un changement de la porte et des fenêtres, la réalisation d'un mur de séparation aux normes de la poste avec le déplacement des compteurs dans le cadre du réaménagement spatial de l'espace clients

	bâtiment dans lequel est hébergé le bureau de poste.	
Point sur les plantations rue de Montsûrs et au verger conservatoire	Les deux chantiers de végétalisation et de plantations sont en cours mais la situation météorologique de ces derniers mois a contraint de repousser certaines interventions	Pour les plantations d'arbres, elles seront finalisées pour le 20 décembre. Pour la partie végétalisation comprenant l'implantation des pelouses, celles-ci seront réalisées au printemps
Dossier Village d'Avenir volet CRRTE (Contrat Régional de Relance et de Transition Ecologique) et DETR/DSIL retour réunion du 30 novembre avec les communes partenaires		

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE

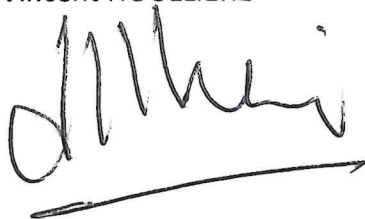
Rapporteur : Michel GALVANE

Conformément à la délibération n° 2020-29 du Conseil Municipal du 29 mai 2020 et à la délibération n° 2020-062 du Conseil Municipal du 11 septembre 2020, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière d'urbanisme et des finances publiques :

Date	N° d'ordre	Objet
01/12/2023	2023-016	Ajustement de la provision pour créances douteuses d'un montant de 1 298,96 €

La séance du vendredi 15 décembre 2023 est levée à 21h30.

Le secrétaire de séance,
Vincent HOULLIERE



Le Maire,
Michel GALVANE